

N°396

du 20
Mai
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

FOOTBALL/
COUPE DE L'UFOA 2011

De l'argent frais pour les champions

Prochaine étape après les réunions et manifestations pacifiques publiques

Une loi pour démocratiser le maintien et le rétablissement de l'ordre public

*** Les églises bruyantes bientôt sous réglementation**

Internet et Education

**Togo Telecom
se met au service
des Universités**



Colonel Gnana Latta, Ministre de la Sécurité et de la protection civile

Crise énergétique
en Afrique et au Togo

**Le courant
électrique coûte
très cher, évitons
le gaspillage**

Par leur lancement dès la semaine prochaine

**Les futures élections
sociales désormais
élargies au secteur public**

Après ReDéMaRe, au nom des légitimes victimes

**Appel à redistribuer
les 1,538 milliard Cfa saisis chez
Christitex, Karus-Togo et autres**

Repères

L'IDS dans la compétence et la qualité

Les responsables de la société d'Ingénierie et Distribution des Solutions de Haute Technologie (IDS Technologie) ont échangé, le mardi 17 mai à Lomé avec leurs clients et partenaires sur les TIC et la régulation électrique.

Cette rencontre se situe dans le cadre de la journée mondiale des Télécommunications et de la société de l'information célébrée le 17 mai de chaque année. Elle a permis aux participants de discuter des TIC comme un moyen de développement de l'Afrique ainsi que des enjeux de la régulation et de la sécurité électrique. L'assistance a été éduquée sur la protection des équipements et sur le choix des matériels de régulation de haut niveau. La société a saisi l'occasion pour présenter ses produits au public. Elle propose des solutions informatiques évolutives, de téléphonie d'entreprise et un réseau numérique à haut débit (ALVANET) qui permet d'interconnecter des sites informatiques pour échanger les données. Pour éviter la perte des données informatiques, l'IDS Technologie met à la disposition de la population des onduleurs basés sur trois technologies différentes. Selon le directeur général de l'IDS Technologie, Daya Minlekibe, cette séance vise à aider les clients à choisir de bons équipements pour éviter les incendies causés par l'instabilité du courant électrique. Créée en 1995, IDS Technologie se veut "une compétence au service du développement" de ses partenaires. Elle œuvre pour l'émergence de l'Afrique par les technologies de l'information et de la communication.

M.A./ATOP

Littératures de voyages

Regards d'Occidentaux sur l'Afrique

Plumes Francophones a encore mis très haut la barre du débat hier soir à travers la conférence du Professeur Alain Ricard sur le thème : « Voyages de découvertes en Afrique ». Chercheur

littératures de voyages de cette époque pour comprendre plus ou moins la grande aventure coloniale de l'Europe en Afrique.

Sans a priori, le conférencier



Alain Ricard

au CNRS, le professeur Alain Ricard est l'un des africanistes les plus pointus sur l'Afrique. Sa conférence, faite également à l'Université de Lomé, est tirée de son livre portant d'ailleurs le même titre : Voyages de découvertes en Afrique : anthologie 1790-1890 (Robert Laffont).

Les propos du conférencier portent sur tout ce qui constitue la littérature de voyage entre la fin du XVIII au XIXème siècle. Il s'agit d'une vaste fresque qui couvre plus d'un siècle d'exploration allant d'ouvrages célèbres de Mungo Park à François le Vaillant en passant par Carl Mouch, Livingstone, Heinrich Barth ou Stanley. Ce sont des textes qui permettent aux Européens d'avoir une connaissance de l'Afrique et nécessairement il s'agit de regards qui peuvent être subjectifs ou objectifs. Il s'agit donc d'une analyse des

s'intéresse aux mobiles et autres motivations de ces récits de voyages. Certains auteurs comme l'allemand Barth par exemple, avaient des objectifs scientifiques. Ce qui l'intéressait le plus c'était la description physique de l'Afrique, l'hydrographie, le relief, par exemple.

Ce n'est pas le cas de certains auteurs qui ont fait des descriptions plus ou moins subjectives et parfois très racistes dans lesquelles on traitait les Africains de sauvages.

Il en va de soi que toutes ces littératures ont servi à alimenter la pensée et l'action coloniale, la mission civilisatrice de l'Europe en Afrique. Un auteur comme Morgan Stanley, journaliste célèbre, servait immédiatement les intérêts des colonialistes

Concert

Quand Plumes Francophones met le feu à Hakuna Matata

Guitare acoustique en main et la voix plus moins rocailleuse, l'artiste de la chanson Yawo Attivor a mis plein de feux dans les cœurs au cours de la soirée culturelle purement acoustique. Artiste, pratiquant une musique de recherche, Yawo attivor a ému les spectateurs par ses rythmes joué sur des airs d'instruments africains tels le djembé, la calebasse, la guitare basse, le tout donnant lieu à un mélange d'Afrobeat, de jazz, de blues, de country et de rythmes du terroir togolais

Dans le même registre se trouvent les interventions de la chanteuse Rosemonde, nouvelle voix de la scène musicale togolaise. Aguichante plastique au timbre roucoulant, Rosemonde a improvisé merveilleusement plusieurs chansons du répertoire traditionnel togolais avec Yawo Attivor.

La soirée fut aussi animée par l'humoriste togolais Follo, d'un humour caustique qui dégingue tout sur son passage. S'il moque les jeunes filles de Lomé qui « ne savent pas du tout parler français » et « se taisent au cours d'une rencontre » ou « reprennent les fins de phrase de leur partenaire pour former leur propre phrase », il est aussi sans pitié pour les agents de la police routière, spécialiste des rackets, qui en

prennent pour leur grade. Follo n'hésite pas aussi à entrer en politique. Ainsi raille-t-il les Sénégalais, fâchés avec Wade, les Béninois surpris et totalement décontenancés de la tournure des élections organisées par Yayi Boni, les Ivoiriens qui renvoient dos à dos Ouattara et Gbagbo, et les Togolais qui savent plus à quels saints se vouer. Follo paraît tout de même comme un humoriste d'un genre nouveau sur la scène. Son humour est quelquefois très centré sur les réalités togolaises, mais il sait les transcender pour faire rire un auditoire hétéroclite et multiethnique.

Cette soirée a été organisée par l'Association Filbleues dans le cadre de la première édition de son festival littéraire Plumes Francophones.

Lequel festival, une première en Afrique, a réuni plusieurs écrivains africains et français partis à la rencontre des publics scolaire et universitaire. Plumes Francophones a commencé depuis le 09 mai dernier et prendra fin le 18 mai prochain. Les écrivains ont également animé plusieurs conférences au Centre culturel français de Lomé. Le thème principal du Festival est « Littérature et voyage ».

Repères

Informers sur le programme AIDE

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Octave Nicoué Broohm, et les responsables de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ont échangé avec les journalistes sur les principaux objectifs du programme Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE), lors d'une conférence de presse le mardi 17 mai à Lomé.

Initié dans le cadre de l'insertion surtout des primo-demandeurs d'emploi, le programme AIDE permettra à 3000 jeunes d'acquérir de l'expérience directe au sein des entreprises en qualité de stagiaires, a expliqué le ministre. En effet, ce programme entend offrir à chaque bénéficiaire un stage rémunéré de 6 mois renouvelable une fois soit douze mois au plus. Il est évalué à 1,435 milliard de francs CFA et s'étend sur une période pilote de trois (03) ans. M. Broohm a indiqué que ce programme apporte une réponse précise à un aspect particulier de la crise de l'emploi des jeunes que le gouvernement a élevé au rang de ses priorités majeures. Le programme AIDE est exécuté par l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) et cible les diplômés sortis des universités, des écoles et établissements de formation professionnelle. Il fait suite au Programme du Volontariat National (PROVONAT) destiné à combattre les effets de la crise de l'emploi des jeunes.

M.A./ATOP



DU NOUVEAU, ENCORE DU NOUVEAU !!!

Plus d'autonomie dans la gestion de votre consommation en énergie électrique !

La CEET vous propose de remplacer vos « compteurs additionnels » par **des sous-compteurs certifiés CEET**

à des coûts réduits...

A compter du 1^{er} Mai 2011, abonnez-vous :

- Sous-compteur prépayé LAFIA = 30.000f CFA.
- Sous-compteur classique = 35.000f CFA.

Rendez-vous à votre agence CEET, tous les jours ouvrables.

La CEET, toujours plus d'énergie !



Par leur lancement dès la semaine prochaine

Les futures élections sociales désormais élargies au secteur public

Sylvestre D.

Le conseil des ministres du 18 mai 2011 a écouté une communication du ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Octave Nivoûé Broohm, relative à la tenue des élections sociales au Togo. Et on apprend que la dernière semaine de ce mois de mai a été proposée par consensus à la plus haute autorité de l'Exécutif par les représentants du gouvernement, du patronat et des travailleurs pour le lancement des opérations électorales. Ceci aura été le fruit d'un travail commun depuis l'installation de la cellule nationale de la représentativité, organe tripartite de gestion et de supervision du processus électoral, pour l'organisation pratique. Au double plan de la transparence et de la sécurité, un logiciel a été acquis pour contrôler la fiabilité et le fonctionnement du processus. Les mécanismes de recours sont huilés pour gérer les contradictions et les contestations dans un cadre légal et consensuel. « La formule de procès verbaux authentifiés et disponibles pour tous immédiatement à la fin du scrutin reste une des garanties en tant qu'élément de preuve et de sincérité du processus », avance le cabinet ministériel. Les secrétaires généraux des six centrales syndicales de l'Intersyndicale des travailleurs ont été formés sur la méthode de décompte des voix, la saisie des données et le convoiement des résultats. Pour le consensus qui doit régir tout le processus, des concertations ont été organisées en avril et en mai avec les organisations syndicales de travailleurs et le conseil national du patronat.

Cette fois, un accent particulier a été mis sur le processus dans le secteur public qui n'a jamais connu cette réalité, contrairement au secteur privé et parapublic où les élections des délégués sont régulièrement organisées. Les responsables des ressources humaines dans tous les départements ministériels ont été ainsi mis à contribution.

Les futures élections des délégués syndicaux devront, du coup, asseoir une saine représentativité dans le monde syndical togolais où le désordre crée la paralysie de certains services publics. Le gouvernement en a fait le constat en décembre dernier. Et de préciser qu'un conflit de leadership surnois gangrène le bon fonctionnement du secteur syndical. L'entente de façade cache souvent des critiques et des catégorisations lorsqu'on approche les leaders syndicaux à titre individuel. Il est fréquent d'assister à des divergences acerbes sur des problématiques plutôt aisées à gérer par les fédérations. Chacun cherchant son positionnement individuel sur l'échiquier syndical. Le pays est même bloqué parce que les centrales syndicales n'arrivent pas à s'entendre pour désigner leurs



Des travailleurs du public en marche pour le 1^{er} mai (Archives)

représentants au niveau des instances nationales et internationales. « La situation est encore plus grave quand il s'agit de désigner des représentants pour faire partie des conseils d'administration des institutions et organismes gérant des services publics tels que la Caisse de retraites du Togo (CRT), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel (FNAFPP) », relevait à l'époque le cabinet de Nicoué Broohm. Vivement que le

prochain scrutin vienne tout clarifier. Car l'autre conséquence de cette guerre de leadership entre les syndicats est la difficulté qu'a l'Etat à répartir l'aide ou les subventions accordées aux organisations syndicales, surtout que l'actuelle solution égalitaire appliquée ne semble pas favoriser le renouvellement qui doit marquer la démocratie sociale. Celle-ci ne tenant pas compte du poids et de l'audience des organisations et crée un flou dans les responsabilités.

Comment déterminer laquelle des organisations est la plus représentative, celle-là qui peut

valablement et légitimement parler au nom et pour le compte de la majorité des travailleurs pour une période donnée ? Au Togo, le mode retenu pour la représentativité est les élections sociales indirectes, moins coûteuses que les élections sociales générales directes. Dans la pratique, on utilise les résultats des élections des délégués du personnel pour déterminer l'audience des organisations, étant entendu que ce sont les syndicats qui proposent en premier les candidats aux dites élections.

Prochaine étape après les réunions et manifestations pacifiques publiques

Une loi pour démocratiser le maintien et le rétablissement de l'ordre public

Ce sont deux projets de texte que préparait simultanément l'Exécutif togolais. Et depuis le vote positif du projet de loi fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques, le 13 mai 2011, il ne reste que la future loi sur l'ordre public à sortir des tiroirs pour son adoption en conseil des ministres et son approbation par les députés. Avec la liberté confirmée de manifester et son principe déclaratif réaffirmé, il faudra désormais légiférer sur l'identité réelle de celui qui donne l'ordre, celui qui a requis telle ou telle force, celui qui est envoyé pour rétablir l'ordre. Jusqu'ici, le maintien de l'ordre public ne se faisant que sur des principes découlant du droit français. A la pratique non écrite qui court depuis les réformes de l'après présidentielle de 2005, il faudra y substituer un texte qui restitue à l'autorité administrative la plénitude de ses attributions en sa qualité d'initiateur privilégié et responsable des opérations de maintien de l'ordre public. En temps normal, cette mission relève de la police administrative et de l'autorité civile, responsable de la préparation et du déclenchement des mesures préventives et, éventuellement, des mesures répressives en cas de besoin.

Déjà, depuis 2010, un avant-projet de loi en préparation mentionne qu'on ne peut faire appel aux forces que sur réquisition écrite et dans un ordre

défini et figé par catégories : primo, les unités territoriales de la police nationale (commissariats de police) et les unités territoriales de la gendarmerie nationale (brigades territoriales, compagnies, groupements régionaux) ; secundo, les unités mobiles de la police nationale (compagnies républicaines d'intervention) et les escadrons d'intervention de la gendarmerie (pelotons, escadrons et groupements d'intervention) ;

tertio, les unités d'intervention des forces armées togolaises (armée de terre, de l'air, marine nationale). Et en fonction de la gravité de la situation. En termes de réquisition, le ministre de l'Administration territoriale s'ajoute aux trois autorités civiles que sont le gouverneur de région (en cas de décentralisation), le préfet (qui a autorité ici sur les commissariats de police et les brigades de gendarmerie) et le maire et ses

adjoints, le tout sous l'autorité du ministre en charge de la Sécurité qui dirige l'ensemble des unités du maintien ou du rétablissement de l'ordre public.

L'autorité civile est seule juge du moment où d'autres renforts des forces armées sont nécessaires. L'armée ne pourra donc être requise que quand les premières forces seront insuffisantes et inopérantes. L'autorité commandant les unités est, elle,

seule juge des moyens utiles pour remplir ses missions. Il s'agira donc de démocratiser le maintien et le rétablissement de l'ordre public, par l'usage de la bonne force et des armes conventionnelles. Rappelons que le maintien de l'ordre vise à prévenir le trouble, avec ou sans les armes. La force déployée doit être toujours proportionnée au trouble à réprimer et prendre fin lorsque celui-ci a cessé.

Les églises bruyantes bientôt sous réglementation

Beaucoup s'en plaignent à mourir. Il ne fait certainement plus bon vivre en se logeant à proximité d'une de ces églises agitées dont la particularité est d'entretenir des nuisances sonores au mépris des heures de repos du voisinage. Les députés ont profité de l'étude en commission de la loi sur les réunions et manifestations pacifiques publiques pour poser l'autre question : à quand une loi pour réglementer l'exercice des cultes ? « C'est indéniable que l'exercice des cultes à des lieux et à des heures non appropriées occasionnent des nuisances à certains citoyens qui, au demeurant, ont droit à la tranquillité. C'est pourquoi le gouvernement envisage d'engager une réflexion par rapport à cette préoccupation générale. Cela nécessitera une large concertation », répond le



Dans les églises bruyantes, tout le monde fait la fête du bruit

ministère de l'Administration territoriale.

Il faudra donc arriver à baisser les rideaux des églises qui ne voudront pas arrêter leurs tapages. C'est chose fréquente en

Afrique. Exemple du Cameroun où de multiples plaintes des populations sont enregistrées pour « nuisances sonores, tapage nocturne et troubles divers ». En 2008, excédés, des riverains

Crise énergétique en Afrique et au Togo

Le courant électrique coûte très cher, évitons le gaspillage

Des constats montrent l'évidence de la richesse énergétique de l'Afrique. Malheureusement, c'est le continent qui souffre le plus de la crise énergétique au monde. Les raisons sont aussi variées que les gestions des ressources énergétiques et des énergies elles-mêmes. L'augmentation du prix du courant électrique par la Ceet relance le débat au Togo.

Late Pater

Courant semaine dernière, les Togolais boudent la Compagnie Energie Electrique du Togo (Ceet), distributrice du courant électrique, à la réception de leurs factures des mois de mars et avril dont les consommations datent de janvier et février 2011. Cette réaction est tout à fait logique du fait que les deux dernières factures sont trop salées pour les populations. Bref, il a été procédé une augmentation du prix du kilowatt-heure annoncée au mois de décembre.

De l'augmentation

En son temps, le ministre en charge de l'Energie et des Mines, Dammipi Noupokou expliquait cette augmentation par les fluctuations des coûts de production, la hausse des tarifs des fournisseurs de la Ceet et surtout par la réduction de la subvention de l'Etat. Pour lui, le gouvernement n'avait aucune volonté de mortifier les Togolais qui ont bénéficié, alors qu'il y avait un programme de redressement

économique, de plus de 25 milliards de francs de subvention de l'Etat. Sans cela, personne ne pouvait avoir le courant électrique. A partir de janvier 2011, les données devront changer, annonçait le ministre. Au nom du respect des conventions économiques internationales et du retour à l'orthodoxie financière.

Cette hausse, qui concerne toutes les catégories de consommateurs, est appliquée aux consommations de janvier avec les premières facturations à partir de mars 2011. Elle est située entre 7% et 33%. Selon les explications fournies par les responsables de la Ceet, près de 2/3 de la clientèle BT auront une augmentation strictement inférieure à 15%. Dans la pratique, une tranche sociale qui est de 40 kwh reste invariable pour un prix unitaire de 63 FCfa. La première tranche passe de 300 kwh à 200 kwh pour 84 FCfa l'unité. Quand à la deuxième

(suite à la page 4)

Sur le marché interbancaire de l'UMOA à la mi-mai

10 milliards Cfa prêtés par les banques du Togo

Jean Afolabi

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 4 au 10 mai 2011, ont atteint le niveau de 72,300 milliards de francs Cfa, moitié pour les prêts et moitié pour les emprunts. Les banques et établissements de crédit du Togo ont enregistré en cette période des prêts de 10 milliards de francs, contre aucun emprunt. Ils étaient assortis d'un taux moyen pondéré de 4,11% et d'un taux minimum de 3,00%. Le maximum

a été fixé à 6,50%. Ces opérations, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), se constituent de prêts à une semaine à hauteur de 9 milliards de francs, et de prêts à un mois de un milliard de francs. Les premiers et les seconds étaient assortis respectivement d'un taux moyen pondéré de 3,25% et 5,34%, d'un taux minimum de 3,00% et 4,50% et d'un taux maximum de 6,50% et 6,25%.

Dans l'espace de l'Union, seules les établissements bancaires du Sénégal ont

enregistré plus d'opérations que le Togo, à 13 milliards et 14 milliards de francs respectivement pour les prêts et les emprunts dans la même période. Viennent après le Togo, le Bénin pour 8,250 milliards de francs de prêts et 2,00 milliards pour les emprunts, et le Mali pour 4,00 milliards de francs de prêts et 1,00 milliard de francs d'emprunts. Le Niger et la Guinée-Bissau n'ont enregistré aucune opération, alors que la Côte d'Ivoire n'a connu que des emprunts, à 1,150 milliard de francs.

(suite de la page 3)

tranche, elle passe à 150 kwh contre 200 précédemment, en tarif de 114 FCfa, et la dernière coûte désormais 120 FCfa en prix unitaire.

Respect de la tarification

En augmentant les tarifs de l'électricité, le ministère de l'Energie et des Mines compte pratiquer la vérité des prix tout en préservant les couches vulnérables. C'est pourquoi des consignes fermes ont été données pour que l'augmentation les concernant ne dépasse guère les 10%. Aujourd'hui, l'autorité de réglementation du secteur de l'énergie, au vu des dernières factures adressées aux consommateurs, pense que la Ceet a respecté la fourchette d'augmentation annoncée. Pour elle, rien ne peut justifier un dépassement de la moyenne de 20% accordée à la Ceet. Toutefois, toutes les simulations effectuées devraient permettre de fixer des prix sans que la Ceet ne soit plus chère que ses collègues de la sous-région. De peur de faire décamper les gros consommateurs que sont les grosses entreprises privées.

L'autre pan de cette augmentation est de permettre à la Ceet de s'approvisionner en temps réel en courant électrique pour une livraison quotidienne et sans interruption à toute la population. Ce

qui veut dire que la Ceet doit avoir des moyens financiers conséquents pour payer ses principaux fournisseurs qui sont entre autres la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Ceb et tout récemment ContourGlobal.

Gestion de l'énergie, le gaspillage

Les besoins énergétiques du Togo s'évaluent à 120 MW, le pays a besoin de l'apport de plusieurs sources d'approvisionnement. Car, à l'installation de ContourGlobal, son autonomie énergétique est passée de 25% à près de 80%. Ce qui signifie que les besoins énergétiques restent toujours évidents. Malheureusement,

plusieurs études montrent que l'énergie est mal gérée dans nos pays. Au cours d'une rencontre avec la presse, les responsables du ministère de l'Energie ont attiré l'attention des journalistes sur la cherté du courant électrique et l'importance de son utilisation efficiente. Pour ce faire, il est recommandé, par exemple, l'utilisation d'un réfrigérateur à thermostat, le débranchement des appareils qu'on n'utilise pas, l'éteignement des ampoules qui ne servent pas... Bref, il est recommandé une nouvelle attitude pour éviter le gaspillage du courant dont nous avons besoin pour notre développement.



Dammipi Noupokou, Ministre des mines et de l'énergie

Besoins de liquidités sur le marché Umoa

La Banque centrale injecte 276,891 milliards Cfa

La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 17 mai 2011, à une injection de liquidités d'un montant de 276.891 millions de francs Cfa, dans le cadre de ses adjudications régionales hebdomadaires. Les banques togolaises ont soumissionné à hauteur de 6,4 milliards de francs, bien loin derrière le Bénin

(105,00 milliards de francs), le Burkina Faso (90,00 milliards de francs), ou encore le Mali (25,950 milliards de francs) et le Sénégal (22,841 milliards de francs). La Côte d'Ivoire, dont les opérations bancaires ont repris après la crise post-électorale, a soumissionné à 14,00 milliards de francs.

Cette opération arrive à

échéance le 23 mai 2011, indique la Banque centrale dans un communiqué. L'opération a enregistré des soumissions de 24 établissements de crédit provenant des 8 places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal issu de l'adjudication est fixé à 3,2500% et le taux moyen pondéré est revenu à 3,3933%.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES PROGRAMMES FINANCIERS

N° 448 / MTP/MUH/MATDCL/SP-PRPF

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 10 Mai 2011

LETRE CIRCULAIRE

à

Messieurs les Préfets
Messieurs les Maires
Honorables Chefs Traditionnels

Objet: Interdiction des travaux aux abords des routes, des pistes et des ponts

Il nous a été donné de constater que la population exécute des travaux agricoles le long des routes, des pistes et des ponts entraînant d'une part le blocage de l'écoulement normal des eaux et l'encombrement des ponts et d'autres part la dégradation de la fondation de ces différents ouvrages.

Par conséquent, il est formellement interdit de cultiver ou d'effectuer des travaux, de quelque nature que ce soit, dans la limite des 30 mètres de part et d'autre des abords des routes nationales et des ponts et de 10 mètres pour les pistes.

Pour ce faire, il est demandé aux Préfets, aux Maires, aux Chefs Cantons, aux Chefs de villages et de quartiers de veiller, chacun en ce qui le concerne,

au strict respect de cette disposition. Des contrôles seront effectués dans chaque localité afin de s'assurer du respect de cette disposition. Il en va pour le bien et le développement de notre pays.

Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités
Pascale Akoussouléou BODJONA

Le Ministre des Travaux Publics
Yannick ANDJO

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat
Tomlin Clément NUNYABU

Après ReDéMaRe, au nom des légitimes victimes

Appel à redistribuer les 1,538 milliard Cfa saisis chez Christitex, Karus-Togo et autres

Sylvestre D.

Elles ont cotisé pour tenir un point de presse et alerter l'opinion nationale sur leur sort. Elles disent ne pas comprendre le silence des autorités gouvernementales et des dirigeants des structures concernées. Les «légitimes victimes» (terme du ministère de la Justice) de Christitex et Karus-Togo rêvent que leurs dépôts leur seront restitués incessamment. Surtout après le remboursement des adhérents de ReDéMaRe. Pour les dirigeants, il ne peut en être autrement, surtout qu'ils doivent savoir le risque pénal encouru en exerçant une activité de collecte de fonds pour laquelle ils n'ont pas été autorisés. Jusqu'ici, il n'est pas dit qu'ils sont arrêtés.

Du coup, le seul interlocuteur reste le Gouvernement qui devra communiquer pour fixer les adhérents de Christitex et Karus, mais aussi ceux qui ont déposé des fonds auprès des personnes physiques identifiées par l'Exécutif. En juillet 2010, le ministère de la Justice promettait de restituer les fonds saisis, après un audit. Mais la difficulté majeure résidera dans le montant global saisi en 2010 sur les comptes bancaires des deux structures. Il se souvient que c'est

le même schéma qui avait poussé les autorités à imaginer le mode de remboursement des spoliés de ReDéMaRe consistant à prendre en compte tout ce qui avait été déjà perçu par l'adhérent avant la fermeture de la structure. Pour les cas de Christitex et Karus, la cagnotte à redistribuer est faible si l'on considère le nombre de déposants et les montants déposés. Dans le premier cas, au risque de voir la structure s'évaporer dans la nature en vidant ses comptes en banque, des ordonnances avaient été prises le 9 juillet 2010 pour bloquer les comptes et sceller les bureaux. A l'époque, à la saisie, on trouvait chez Christitex 152.904.969 francs Cfa à la SIAB, 92.477.872 francs Cfa à la BRS-Togo et 983.450 francs Cfa à Ecobank-Togo. Soit le total de 246.366.291 francs Cfa. Parallèlement, on avait pu trouver les traces de l'association Karus-Togo dans quatre (4) banques : Banque Atlantique (1.098.518.950 francs Cfa, transférés depuis Ecobank-Togo), BSIC-Togo (19.519.555 francs Cfa) et UTB (107.227.704 francs Cfa). Ce qui faisait un global de 1.225.266.209 francs Cfa.

Au rang des deux personnes physiques ayant mené des activités



similaires, la première a pu passer un coup de balai dans ses comptes qui se sont retrouvés avec des avoirs insignifiants : 5.710 francs Cfa à la Banque Atlantique, 3.975 francs à la Banque populaire. Chez la seconde, seuls 66.732.270 francs Cfa avaient été bloqués. Tout calcul fait, les fonds actuellement bloqués se chiffrent à 1.538.364.770 francs Cfa. Contre 4.642.781.764 francs Cfa chez ReDéMaRe seul. Et c'est là que réside l'improbable satisfaction de tout ce beau monde de victimes. Mais il faut déjà pour l'Exécutif de commencer par agir et fixer les conditions (les mêmes peut-être) pour redistribuer la maigre saisie. Surtout qu'il est de notoriété que l'Etat, qui n'est pas partie à ces opérations de collecte, ne devra en aucun cas puiser dans ses caisses pour réparer une escroquerie privée.

Aux fins des revendications traditionnelles

Le syndicat des praticiens hospitaliers veut remettre la grève

Le Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo (SYNPHOT) semble dépité par l'attente de la concrétisation des promesses à lui faites par le Gouvernement. Réunis la semaine dernière en assemblée générale de mise au point, les médecins, infirmiers et autres praticiens hospitaliers, venus des différentes zones sanitaires du pays, ont avoué ne pas comprendre l'attitude de l'Exécutif, alors même que, dans les discussions précédentes, ils ont dû se compromettre en acceptant les promesses faites. « Nous sommes même allés en-deçà de la moyenne non négociable de nos revendications de départ, juste pour qu'un pas soit fait. Mais depuis juin 2010, plus rien », confie un médecin membre du Syndicat. Du coup, au rang des mesures dictées par les syndiqués, un prochain courrier annonçant une grève générale devra être envoyé à l'Autorité de tutelle dans la foulée. Histoire de remettre la pression sur celle-ci et l'amener à s'exécuter et, au pire, aller à une cessation de services.

Ce sera le remake de septembre 2010 où les agents du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Lomé-Tokoin étaient obligés de tenir un sit-in dans l'enceinte dudit hôpital pour exiger le versement de la



Entrée principale du CHU-Tokoin

deuxième partie de l'appoint annuel de 2009, estimé à 158.400 francs Cfa. « ... nous avons suffisamment abusé de la patience de nos collègues. Je pense que l'Autorité doit prendre ce temps que nous lui avons laissé pour essayer d'apporter une solution à ce point pour que nous puissions évoluer sur autres sujets », avait pesté à l'époque Dr David Dosseh Ekoué, président du SYNPHOT.

Et ce après la grève de 72 heures du personnel de la santé, avec service minimum assuré, observée en juin 2010. Là, le

personnel exigeait l'application des dispositions contenues dans l'accord de 2008 entre le SYNPHOT et le Gouvernement togolais, prévoyant notamment le paiement d'un «appoint» annuel de 100.000 francs Cfa aux agents publics de la santé. Il a fallu encore un conclave pour désamorcer le mouvement revendicatif.

Aujourd'hui, les agents de santé attendent toujours l'élaboration du statut particulier du personnel. Une constante dans les promesses renouvelées de l'Autorité.

FOOTBALL/COUPE DE L'UFOA 2011

De l'argent frais pour les champions

L'Equipe nationale locale du Togo qui s'est adjugée, samedi, le trophée de la Coupe des nations de l'Union des Fédérations Ouest africaines de football (Ufoa), va bénéficier de l'apport financier de l'Etat pour son parcours brillant. C'est ce qu'a indiqué, lundi, le ministre des Sports Christophe Tchao.

Gilles Vevey

Les Eperviers étaient partis à Abeokuta sans un franc de l'Etat. Mais la situation va être corrigée dans les jours qui arrivent. Les Eperviers locaux, les nouveaux champions de la Coupe des Nations de l'UFOA recevront des primes pour leur brillante participation à cette compétition. Christophe Tchao, le ministre des Sports a tenu à le préciser lundi soir à son cabinet après avoir reçu les joueurs et les dirigeants.

" En principe, pour ces genres de compétition, l'organisateur prend tout en charge. Et le gouvernement donne juste une prime fixe que nous voulons d'ailleurs étendre à toutes les disciplines sportives. La Fédération nous a adressé un budget plus raisonnable, de l'ordre de 50 millions, c'est cela que nous sommes en train d'étudier actuellement pour voir dans quelle mesure nous pourrions l'honorer ", a déclaré le ministre des Sports qui donne jusqu'à vendredi (aujourd'hui) pour satisfaire les joueurs.

C'est une bonne nouvelle pour la Fédération togolaise de football, notamment son président Gabriel Améyi qui s'est employé jusque-là



Une scène de liesse après la victoire sur les Super Eagles

seul pour soutenir ses joueurs. "Nous sommes rassurés que les efforts que nous avons faits n'ont pas été vains. Nous remercions le ministre des Sports pour cette décision qui nous soulage", a-t-il déclaré.

Lundi, ce sont des centaines de

milliers de supporters qui sont allés accueillir les joueurs à la frontière d'Aflao, les félicitant pour avoir ramené la Coupe au Togo, une première dans l'histoire de l'équipe nationale, en battant 3-2 en finale, samedi, le Nigeria, le pays organisateur et détenteur de la Coupe.

La Fédération a décidé en extrême de participer à cette deuxième édition de la Coupe de l'UFOA pour honorer la mémoire du président Gnassingbé Eyadéma, un ardent artisan de la création de cette institution.

Football/ Imamy Kabélé Camara : "Imposer l'IRM dès la phase éliminatoire"

Membre du Comité Exécutif de la CAF et président du comité d'organisation de la Can junior Orange 2011, Alamamy Kébélé Camara a indiqué au cours d'une conférence de presse que la CAF allait instaurer le contrôle IRM dans les compétitions de jeunes dès la phase éliminatoire.

Comme à toutes les phases finales des compétitions de jeunes, le problème d'âge des jeunes joueurs s'est encore posé en Afrique du Sud qui a abrité la Coupe d'Afrique des Nations junior. Et désormais le problème est pris au sérieux par la CAF qui veut éradiquer le trafic d'âges qui existe chez les jeunes.

"Pour le moment, la FIFA, en accord avec les Confédérations, a pris des mesures de contrôle médical pour les U-17 avec le contrôle IRM (imagerie à résonance magnétique) afin de faire en sorte qu'aucun joueur ayant plus que l'âge requis ne puisse participer à la compétition. Ce contrôle est si performant que la CAF a décidé de l'imposer dès la phase éliminatoire. Cela va coûter cher mais c'est une nécessité afin de mettre un terme à la triche. Pour le moment de tels contrôles n'existent pas pour les U-20. Si bien que les passeports attestent, seuls, l'état civil des joueurs", a déclaré Alamamy Kabélé Camara.

Par ailleurs, le président du Comité d'organisation est revenu sur les critiques autour du temps mis par la CAF pour déplacer la CAN U-20 de la Libye en Afrique du Sud. "La CAF n'a pas tardé. Les problèmes en Libye sont nés fin février et la compétition devait commencer le 17 mars. Nous ne devons pas nous précipiter. La règle est de faire confiance à ceux qui ont pour charge d'organiser nos compétitions. Quand la CAF s'est avisée de la non possibilité d'organiser la compétition en Libye, elle s'est tournée vers ses associations nationales et a retenu, en fonction de critères bien définis, la candidature parmi d'autres de l'Afrique du Sud. Ce n'est pas la première fois que la CAF est confrontée à ce type de problème. Elle a organisé la CAN 1994 en Tunisie alors que c'est la RD Congo qui avait été initialement désignée. L'Afrique du Sud a accueilli la CAN 1996 alors qu'elle avait été initialement accordée au Zimbabwe", a-t-il ajouté.

PUBLICITE

Chômage

Lomé, la ville qui donne espoir

Malgré la crise économique et la grisaille ambiante, les jeunes, diplômés ou non, viennent toujours dans la capitale économique pour trouver un emploi, quel qu'il soit. Plus à raison qu'à tort.

Etonam Sossou

Jean est à Lomé depuis quelques mois. Parti de Kpalimé pour un stage dans une entreprise de la place qui s'est achevé il y a deux mois maintenant. Pourtant, il est toujours là, hébergé par Eric, un ami de son grand frère, officier de police, qui l'a incité à venir voir du côté de la capitale économique. Là où lui-même s'est installé depuis bientôt dix ans. Optimiste, Jean croit qu'il finira par trouver «un truc», comme il le dit lui-même. Il a mis toutes les chances de son côté alors qu'il traînait à Kpalimé, n'hésitant pas à retourner à l'école pour une formation en ressources humaines dans un centre de formation. Ça a duré deux ans.

C'est que, bien avant, Jean, 30 ans aujourd'hui, avait obtenu une licence en sciences sociales, option anthropologie. «J'ai fait un stage dans une société parapublique à Kara, j'y étais même le seul personnel spécialisé dans les Ressources humaines et pourtant, je n'ai pas été retenu. J'ai fait des concours administratifs pendant cinq ans, ça n'a jamais marché. J'ai postulé en ligne un jour, j'ai été appelé par cette entreprise pour venir faire le stage qui s'est donc achevé. Mais le simple fait d'avoir été appelé à Lomé a tout changé dans la perception que j'avais. Je n'ai pas encore trouvé

mais je sens que c'est possible à Lomé, où j'ai l'intention de m'installer».

Un cas comme celui-ci, il y en a sans doute des centaines par mois à Lomé. Dans l'imagerie populaire, c'est à Lomé qu'il faut toujours se rabattre quand on cherche du travail, quand on n'en a pas ailleurs, à l'intérieur du pays. Depuis toujours donc, il en est ainsi. La crise économique avec son cortège de sociétés en faillite n'y a rien changé. Et même si c'est difficile, c'est moins difficile qu'ailleurs. C'est encore mieux d'être là plutôt qu'à Kpalimé. A Lomé, on trouve toujours quelque chose. Pour Emmanuel K., professeur d'anglais, il y a une explication au fait que beaucoup de jeunes diplômés ou non aient envie de venir à Lomé pour chercher du travail. «Lomé, pose-t-il, est la principale ville économique du pays, c'est la capitale des affaires et donc, la ville susceptible d'offrir le plus d'emplois. On peut donc comprendre ce phénomène d'attraction même si ce n'est pas qu'à Lomé que des emplois se créent. Seulement ici, il y a une très forte concentration des structures de production économique, particulièrement dans le secteur privé. On pourrait en dire autant pour les emplois du secteur public largement

concentrés dans la capitale».

Roger, aujourd'hui caissier dans une banque, est lui aussi parti de Notsé. A l'époque, il était venu pour un stage académique dans cette banque, alors appelée SNI. Retourné à Notsé, il avait eu, neuf mois après, la surprise d'être demandé par la banque. Lui qui avait davantage le profil pour travailler dans une société de transit avait quelques compétences en technique bancaire. Quelqu'un partait à la retraite et un poste était donc vacant. «J'ai commencé, se souvient Roger, avec un Cdd [contrat à durée déterminée] avant d'être confirmé un an plus tard». Marié et père d'un petit garçon, le caissier est résolument épanoui maintenant.

Et va pour l'informel

Clémentine A., appartenait à une certaine catégorie de chercheurs d'emplois, la plus importante, celle qui a interrompu ses études à un moment pour diverses raisons. La jeune femme est la tenancière d'un restaurant très couru au quartier administratif. Il y a quatre ans, elle avait commencé avec quatre tables. Elle en est à une vingtaine aujourd'hui et encore, à midi, tout le monde ne trouve pas de place. Bonne cuisinière, Clémentine ne s'était pas posé de questions. Nantie d'un certain sens des affaires, elle a fait du commerce entre Lomé, Bassar

et Aného dans un premier temps, vendant de la lingerie fine, du poisson frais, du poisson à la braise, des boissons, etc. Prestataire de service, elle se rend compte qu'elle gagnerait plus d'argent en se mettant à son compte. Avant de faire de la restauration à proximité d'un camp militaire. «J'ai dû arrêter parce que les militaires mangeaient et ne payaient», balance-t-elle dans un éclat de rire caractéristique chez cette self made woman sans le moindre complexe. L'idée de ce restaurant germe plus tard et ça marche donc très bien. Près d'une dizaine de personnes ont même trouvé du travail chez elle.

Une fortune qui a fini de convaincre Clémentine : «Je m'en serais sans doute sortie quel que soit l'endroit, mais je pense que j'ai mieux réussi parce que je me suis installée à Lomé. C'est la ville de la débrouille. Ici, on ne dort pas

affamé. Il y a toujours quelque chose à faire pour gagner sa vie. J'ai des copines que j'ai encouragées à venir ici. Elles se sont si bien battues que certaines sont même parties en Europe». Issue d'un milieu modeste et populaire où la culture est au contenu plutôt qu'au contenant, Clémentine est emblématique de ce Lomé qui ne se casse pas longtemps la tête, monte au front et choisit l'auto emploi. Pour cette fille de gendarme, «il faut toujours venir ici se battre parce qu'il y a des opportunités».

C'est vrai et c'est bien pourquoi un métier comme celui de moto taximan, les fameux «Zémidjans», s'est développé à Lomé. Il y a encore quinze ans, on ne le connaissait pas. Pour Félix C., on est dans la ville où on trouve quelque chose parce que c'est la ville qui concentre le plus de

richesses. «C'est le port et l'activité portuaire, ce sont les industries consommatrices de main d'œuvre qui se sont installées et ont créé des services. Les gens sont eux-mêmes consommateurs de services. C'est un cercle vertueux. Les gens créent de l'activité par eux-mêmes. Lomé crée les conditions et la masse critique pour générer des emplois secondaires qui viennent se greffer à des emplois primaires». Et peu importe que ceux qui ont embrassé le secteur informel à travers les petits métiers soient frustrés d'être un peu en dehors de l'économie réelle. Il y a toujours des chances qu'ils trouvent autre chose. Kossi G. considère que l'informel sert largement à survivre en attendant de trouver un métier meilleur et plus stable.

Internet et Education

Togo Telecom se met au service des Universités

Donner aux étudiants des moyens d'élargir leur champ de recherche avec l'aide des technologies de l'information et de la communication (TIC). C'est l'opportunité offerte aux deux établissements universitaires du Togo par Togo Télécom à travers deux signatures de convention le 17 mai à Lomé.

Dorénavant, Togo télécom mettra gratuitement à la disposition des étudiants une liaison spécialisée internet de 8MB/s avec fourniture du support pour l'interconnexion des Universités. Aussi, s'engage t-elle à héberger les sites Web et à mettre en réseau les facultés, écoles, instituts, centres et services sociaux sans frais. «C'est un partenariat qui va permettre aux étudiants de diversifier autant qu'ils le veulent les documents pour les recherches», s'est réjoui le Pr. Ahadzi Kossi, Président de l'Université de Lomé.

Les enseignants-chercheurs, le personnel technique et administratif ainsi que les étudiants des Universités de Lomé et de Kara bénéficieront des offres à des conditions préférentielles. Et, Togo Télécom prévoit construire sur les campus un centre multimédia et les

étudiants en fin de formation auront l'avantage de passer des stages de mémoire ou de perfectionnement dans cette entreprise de télécommunication. «Cette convention vient à point nommé avec l'application du système LMD dans les universités», a précisé le Pr. Tchakpélé Palamkiwé, Président de l'Université de Kara.

Togo Télécom s'investi depuis quatre ans pour fournir aux élèves, étudiants et chercheurs, les meilleurs moyens d'accès à la toile internationale. Déjà en 2007, elle a lancé une offre spéciale en internet haut débit dénommée Helim Jeune pour permettre aux établissements d'accéder à moindre coût à la toile.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue ERIC JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1060 DE LOTO BENZ DU 11 MAI 2011

Ce mercredi 18 Mai 2011, nous prenons part au tirage de Loto Benz qui porte aujourd'hui le N°1061.

Comme il est de coutume à chaque tirage, plusieurs parieurs de la LONATO ont eu le bonheur de gagner des gros lots et des lots intermédiaires lors du tirage précédent.

A **BADOU**, plusieurs points de vente ont enregistré des gros lots lors du tirage précédent. Ainsi, le point de vente 2102 a recensé un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.250.000F CFA.

L'opérateur 2111 recense quant à lui des gros lots d'un montant total de 14.000.000F CFA répartis en deux maxi gros lots de 5.000.000F CFA, deux gros lots de 1.500.000F CFA et deux gros lots de 1.000.000F CFA.

Les points de vente 2116 et 7701 enregistrent chacun un lot de 750.000F CFA.

Enfin, l'opérateur 2154 fait le bonheur d'un parieur qui remporte la somme de 500.000F CFA.

A **LOME**, nous avons enregistré respectivement un lot de 625.000F CFA et un lot de 750.000F CFA auprès des opérateurs 7050 et 5714.

VOGAN se démarque par un lot de 625.000F CFA gagné sur le point de vente 3806.

Au **PMU*TG**, le tiercé de mardi 17 Mai 2011, a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans l'ordre de remporter la somme de 522.000 F CFA.

Offrez-vous avec 200F les tickets à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011! Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Ce n'est pas tout! Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:

-500.000F CFA

-Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente

-Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1061 de LOTO BENZ du mercredi 18 Mai 2011

Numéro de base

84

89

85

01

36

PUBLICITE